

PROGRAMME DE SUBVENTIONS – APPEL À PROJETS
AUX VILLES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX MEMBRES DE CGLU
D’AFRIQUE, D’AMÉRIQUE LATINE ET DE LA MÉDITERRANÉE
POUR DES PROJETS DE COOPÉRATION CULTURELLE INTERNATIONALE
DANS LE CADRE DE L’AGENDA 21 DE LA CULTURE

Instructions de base

1. Lire en détail tout le document « **RÈGLEMENT** » qui explique la base légale de l’appel d’offre et toutes ses caractéristiques. (Le document que vous êtes en train de lire est un résumé dont la lecture est le premier pas, mais qui n’exclut nullement la lecture intégrale du document « **RÈGLEMENT** »)
2. Seuls les **gouvernements locaux** peuvent prendre la tête d’un projet pour cet appel d’offre. Les ONG, les universités ou autres organismes à but non lucratifs ne peuvent pas être à la tête d’un projet.
3. Seuls peuvent y participer des gouvernements locaux de pays d’Afrique, d’Amérique latine et de la Méditerranée. La liste de ces pays apparaît dans **l’ANNEXE 1 du RÈGLEMENT**.
4. Familiarisez-vous avec **l’Agenda 21 de la culture** en tant que document de référence pour la gouvernance locale de la culture. Visitez www.agenda21culture.net. Cliquez sur « Documents officiels » et téléchargez les documents 1 et 2. Lisez-les.
5. Assurez-vous, par le biais de consultations internes auprès des responsables concernés (Cabinet du Maire, Coopération internationale et Culture) que votre gouvernement local :
 - a. Est membre direct ou indirect (à travers des associations de Gouvernements locaux) de CGLU.
 - b. Souhaite améliorer la gouvernance locale de la culture.
 - c. Envisage en particulier la coopération internationale parmi ses objectifs.
 - d. Possède les capacités techniques et d’organisation pour diriger un projet de coopération culturelle internationale.
 - e. Peut obtenir au moins 25 % du coût du projet, grâce à ses propres ressources ou grâce à d’autres ressources, en tenant compte du fait

que la contribution maximale de la Mairie de Barcelone à un projet à l'occasion de cet appel d'offre est de 80 000 euros.

6. Au cas où le projet serait présenté avec un organisme à but non lucratif ou avec une institution éducative, élaborer **le projet** en tenant compte des éléments suivants :
 - a. Faites des réunions de préparation du projet avec toutes les institutions, organisations et associations que y participeront.
 - b. Assurez-vous que tous les participants partagent les mêmes objectifs du projet et veulent vraiment y participer.
 - c. Assurez-vous que la distribution des activités est claire.
 - d. Préparez le document « Accord de coopération » qui lie le gouvernement local avec l'organisme participant et les autres acteurs impliqués.
7. Le projet aura une **durée maximale** de 18 mois.
8. Nous vous conseillons qu'avant de rédiger le projet vous nous envoyiez un courrier électronique à agenda21cultura@bcn.cat, avec une brève explication de son contenu. En général, si vous avez un **doute** sur l'appel d'offre en général ou sur le projet que vous voulez présenter, téléphonez au (+34) 93 316 10 09 ou (c'est mieux) écrivez à agenda21cultura@bcn.cat.
9. Souvenez-vous que **la demande** est composée de **l'instance + trois blocs** de documents. Tenez compte du fait que le document d'instance est indispensable et ne peut être corrigé par la suite et que sa non-présentation invalide la demande. Vous devez utiliser comme modèle le document « INSTANCE ».
10. Réunissez tous les documents qu'il faut livrer dans le **BLOC A** :
 - a. Déclaration comme quoi la ville ou le gouvernement local est membre de CGLU. Vous pouvez utiliser comme modèle le document « CGLU ».
 - b. La photocopie authentifiée du passeport du représentant (celui ou celle qui signe la demande) et l'autorisation de la représentation. Vous pouvez utiliser comme modèle le document « AUTORISATION ».
 - c. Une fiche de données bancaires de trésorerie. Vous pouvez utiliser comme modèle le document « BANQUE ».
 - d. La déclaration des subventions versées pour des programmes de coopération internationale par d'autres administrations ou organes publics ou privés au cours des trois dernières années. Vous pouvez utiliser comme modèle le document « SUBVENTIONS ».
 - e. Déclaration sur la coopération internationale et le développement. Vous pouvez utiliser comme modèle le document « EXPÉRIENCE ».
11. Remplissez soigneusement et attentivement le **formulaire**. C'est dans le formulaire que vous devez expliquer le projet. Le formulaire est l'unique

document du **BLOC B** de la demande. Il faut présenter le BLOC B en double exemplaire (2 exemplaires).

12. Si votre projet associe le gouvernement local (vous, le leader du projet) et un organisme à but non lucratif ou une institution éducative de votre ville ou de votre pays, joignez tous les documents à remettre dans le **BLOC C**:
 - a. Accord de coopération avec (au moins) un organisme à but non lucratif ou une institution éducative de votre ville ou de votre pays pour la mise en marche du projet.
 - b. Copie des statuts de l'organisme à but non lucratif et/ou institution éducative associés au projet.
 - c. Tous les documents que le demandeur considèrerait nécessaires pour accréditer la capacité de gestion opérationnelle, administrative et technique des acteurs participant au projet.

Il faut présenter le BLOC C en double (deux exemplaires).

13. Tous les documents sont disponibles en français, catalan, espagnol, portugais et anglais pour faciliter la compréhension des contenus. De toute façon, les documents du BLOC A, du BLOC B et les points (a) et (b) du BLOC C doivent être présentés en catalan ou en espagnol. Le point (c) du BLOC C et les documents complémentaires que le demandeur souhaite présenter seront acceptés dans l'une des cinq langues de l'appel d'offres.

14. Le secrétariat mondial de **CGLU** peut aider un nombre réduit de gouvernements locaux à traduire leur projet. Vous pouvez réaliser officiellement votre demande à info@cities-localgovernments.org, en envoyant une copie à agenda21cultura@bcn.cat.

15. Présentez votre demande (l'**instance** + **trois blocs** de documents) à n'importe quel bureau du registre général de la Mairie de Barcelone, au registre général de l'AECID - Agence Espagnole de Coopération internationale pour le Développement (Av. Reyes Católicos, 4, 28040 Madrid) ou aux registres des représentations diplomatiques ou bureaux consulaires d'Espagne.

16. **Le jour même de la présentation** de la demande, les intéressés devront envoyer :
 - a. Un fax à la Direction du programme de Solidarité et Coopération internationale de la Mairie de Barcelone, fax (+34) 93 256 46 21, en y joignant **la première page du formulaire**.
 - b. Un courriel à agenda21cultura@bcn.cat (avec une copie à cooperaciointernacional@bcn.cat) avec **le formulaire du projet** en attaché.

